LES ASSOCIATIONS FAMILIALES CATHOLIQUES
CONFÉDÉRATION NATIONALE

Contact presse :
Benoît Hautier
01 48 78 82 72 – 07 66 42 72 33
b.hautier@afc-france.org

28 place Saint Georges
Paris, 750009
www.afc-france.org

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateur et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET : 784 408 825 00015

APE : 9499Z

Communiqué de presse

Violence sexuelle : à chercher des coupables l'État soupçonne tout le monde, surtout les familles.

Education – Famille – Société

Les questionnaires sur les violences sexistes et sexuelles à destination des élèves ont été rendu public. La lutte contre les violences sexistes et sexuelles faites aux enfants est un impératif absolu. **Cependant, au nom de cet impératif, l'ensemble des familles seront mises en cause puisqu'une logique de surveillance se substituera à une logique de prévention.**

Ces questionnaires seront déployés à partir du 2 novembre, de la grande section de maternelle à la terminale, dans les établissements publics et privés sous contrat. 5 questionnaires seront mis en place, correspondant chacun à des âges différents. Les parents seront informés en amont et pourront s'opposer à ce que leur enfant réponde à ce questionnaire, mais **ils n'auront aucune place dans le dispositif**.

Il s'agit là d'une inversion majeure des normes de droit puisque les parents se trouveraient à devoir justifier qu'ils n'ont rien fait de mal et non la puissance publique à prouver qu'il y a faute. Cette évolution irait à l'encontre du principe de la présomption d'innocence.

Les parents délèguent à l'école leur autorité parentale pour que celle-ci remplisse sa mission première : apprendre à lire, écrire, compter, transmettre une culture commune et former les intelligences. L'école peine aujourd'hui à remplir ces missions comme le confirme la baisse de niveau régulière des élèves français dans les études internationales. On lui confierait de plus un rôle qui relève de la protection de l'enfance alors que la formation du personnel de l'Éducation nationale au repérage des violences sexistes et sexuelles est à peine ébauchée. **Par ailleurs, l'État n'apparait pas légitime à porter cette mission, alors que le périscolaire et l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) présentent des failles avérées.**

Les Associations Familiales Catholiques (AFC) dénoncent de plus un questionnaire flou et des réponses qui pourraient être impossibles à interpréter. Ces questionnaires se terminent systématiquement par la question : « Connais-tu un adulte au sein de l'école à qui tu peux parler si quelque chose ne va pas ? » Il n'est jamais fait mention des parents, pourtant

LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
CONFÉDÉRATION
NATIONALE

Communiqué de presse

en charge de leurs enfants, instillant auprès de ceux-ci l'idée que leurs parents ne font pas partie des adultes de confiance légitimes.

Les AFC demandent que ces questionnaires soient supprimés, que les parents soient pleinement associés à tout dispositif de prévention touchant à l'intimité de leurs enfants (EVARS, questionnaires, entretiens…), et que les enseignants reçoivent au préalable une véritable formation. Elles rappellent que les parents sont les premiers et principaux éducateurs de leurs enfants.

À propos

Depuis 1905, les AFC portent **la voix des familles**. En 2025, elles regroupent **51 000 familles** réparties sur l'ensemble du territoire français, y compris outre-mer, et constituent un réseau de 21 000 familles adhérentes auprès de **278 associations** regroupées en **71 fédérations** départementales au sein de la Confédération nationale. Ce réseau agit pour les familles localement et nationalement avec :

- Des **rencontres avec les décideurs politiques** (ministres, parlementaires, élus locaux...), pour porter la voix de toutes les familles.
- Des **services concrets** aux familles dans les domaines de l'éducation, la consommation, la conjugalité, la santé……
- Des **centaines de représentations** auprès des institutions, des décideurs économiques ou du système de santé

Les AFC sont fondées sur **la pensée sociale de l'Église** qui définit la famille comme la cellule de base de la société.
La Confédération Nationale des AFC (CNAFC) est membre de l'**UNAF** (Union Nationale des Associations Familiales) depuis sa création, en 1945.
Elle représente la famille au sein du **CESE** (Conseil Économique Social et Environnemental) et est membre du **HCFEA** (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age).
Depuis 1987, la CNAFC est agréée comme association nationale de **défense des consommateurs**. En 2022, on compte 24 antennes locales de consommation aidant les consommateurs dans les litiges qu'ils rencontrent avec les entreprises. La CNAFC est membre fondateur de la Fédération des AFC en Europe, la **FAFCE**, créée en 1997. Avec 27 organisations membres issues de 21 pays européens, elle est une force de proposition positive pour la famille auprès des institutions européennes.
LA CNAFC est reconnue ***d'utilité publique*** depuis 2004.
Elle dispose depuis 2008 de l'agrément national d'association d'usagers du système de santé.